REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT D'ALTKIRCH

Mairie de HUNDSBACH
18, rue Principale
68130 HUNDSBACH

Tél. : 03 89 07 81 95
Fax : 03 89 07 80 70

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUNDSBACH DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2022

Conseillers en fonction : 11 **Conseillers présents : 10**

Sous la présidence de M. RUFI Philippe, Maire,
Etaient présents : (9)
Mesdames et Messieurs, BAUMLIN Thomas, 1er adjoint au Maire, LONSKI Etienne, 2ème adjoint au Maire, EHNY Lionel, GRAHN Sabine, LANG Annick, PELLOUX Sylvie, RUEFF Martin, SCHWEITZER Didier, SIMON Pascal.
Était non excusée : (1)
Madame COLIN Marie.

Mme MEYER Martine est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Compte rendu de la séance précédente : 7 mars 2022
2. Etat des dépenses
3. Finances
4. Gestion du personnel
5. Urbanisme
6. Mise en place de la fibre
7. Sécurité routière
8. Fleurissement
9. Communications diverses

Point 1 – Compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 7 mars 2022 a été envoyé aux conseillers municipaux par mail. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point 2 – Etat des dépenses

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'état des dépenses. Il n'y a pas de remarques particulières de la part de l'assemblée.

Point 3 – Finances

3.1 – Affectation des résultats

Le Maire rappelle qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il y a lieu de délibérer sur le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2021.

S'agissant d'un **excédent de fonctionnement de 300 778,38 €**,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, en report à nouveau pour un montant de 300 778,38 €
- Charge le Maire de procéder aux écritures comptables correspondantes.

Contrôle de légalité :	20/04/2022	Publication :	20/04/2022
N° délibération :	2022 DCM 04 04 - 01	Nomenclature ACTES	7.1.5

3.2 – Vote des taxes communales

Monsieur le Maire fait une présentation financière des comptes de la commune, des soutiens des autres collectivités, des investissements éventuels à venir et du besoin de trésorerie.

Le conseil municipal, décide à 8 voix pour et 2 voix contre, de maintenir les taux communaux pour l'année à venir, soit :

	2022
TFB	27,52
TFNB	58,79

Contrôle de légalité :	20/04/2022	Publication :	20/04/2022
N° délibération :	2022 DCM 04 04 - 02	Nomenclature ACTES	7.2

3.3 – Vote du budget primitif 2022

Après le débat d'orientations budgétaires, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Le maire présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit en équilibre :

- Section de fonctionnement 606 262,38 €
- Section d'investissement 426 500,00 €

Le Conseil municipal décide d'approuver le budget primitif 2022.

Contrôle de légalité :	20/04/2022	Publication :	20/04/2022
N° délibération :	2022 DCM 04 04 - 03	Nomenclature ACTES	7.1.1

3.4 – Achat d'un écran supplémentaire pour le poste du secrétariat

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de Madame Martine Meyer, secrétaire de mairie, pour l'achat d'un écran supplémentaire pour équiper son poste de travail.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- D'accepter l'offre des Ets Adeq@tionWeb de Hirsingue pour l'achat d'un écran 24' pour un montant de 179,00 € TTC.
- D'habiliter le Maire à signer le bon de commande et tout acte à intervenir. Le matériel sera installé dans le cadre du contrat de maintenance qui nous lie à la société Adeq@tionWeb.
- Le montant de cet investissement est inscrit au budget primitif 2022 à l'article 2184 de l'opération 15.

Contrôle de légalité :	20/04/2022	Publication :	20/04/2022
N° délibération :	2022 DCM 04 04 - 04	Nomenclature ACTES	1.1.4

Point 4 – Gestion du personnel

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'adjoint technique qui s'occupe du nettoyage de l'école fait régulière des heures supplémentaires : travaux de désinfection supplémentaires suite à la crise sanitaire.

Il propose de passer le nombre d'heures mensuelles à 51 h au lieu des 49,25h à compter du 1er avril.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à la requête.

Point 5 – Urbanisme

DP SCI NI&LO – construction d'un abri de jardin : avis favorable
CU Maitre Koenig – Vente maison VOGEL : il faudra voir s'il existe une servitude de passage pour l'accès à la parcelle.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas encore signé la DAT pour le permis de lotir rue de Willer car le poteau d'incendie n'est toujours pas en place. La Communauté de Communes Sundgau est en charge des travaux, mais le dossier n'est pas encore instruit.

Point 6 – Mise en place de la fibre

Monsieur le Maire présente l'offre d'Alsace Fibre pour la mise en place de la fibre à la mairie et au dépôt d'incendie. L'offre est complexe et une demande de renseignements complémentaires est nécessaire.

Point 7 – Sécurité routière

Monsieur le Maire présente l'offre pour les aménagements qui ont été décidés.
Cette proposition sera transmise à l'unité routière d'Altkirch pour acceptation avant travaux.
Monsieur le Maire est en charge d'effectuer ce transfert.

Point 8 - Fleurissement

Une réunion sera organisée avec les agents techniques en mairie pour mettre en place le plan de fleurissement.

Le chemin entre la rue des Peupliers et le chemin qui mène à la plateforme des déchets est impraticable en cas de temps humide. Il faudrait éventuellement prévoir un peu de terrassement.

Point 9 – Communications diverses

9.1 Subvention ASH : l'assemblée décide à l'unanimité de reconduire la subvention accordée les années passée. C'est-à-dire 50 € par jeune licencié résidant à Hundsbach. La liste des jeunes va être demandée à l'association.

9.2 Eclairage dépôt : un éclairage sur le plafond de la salle réunion a pris feu. Il faudrait lancer une étude pour passer tout l'éclairage du bâtiment en LED.

9.3 Coupe de bois : Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'EARL Naas chargée d'effectuer un débroussaillage entre le chemin partant du site des déchets verts et le fossé qui longe ce chemin, et rien que cela, a largement outrepassé la demande en coupant à ras du sol tous les arbres et arbustes de l'autre rive.
Il précise également que cette entreprise ne respecte pas les 5 mètres qui doivent rester libres de part et d'autre des rivières et fossés pour faciliter l'entretien (cf. carte communale).

9.4 Archives au caveau : continuer le tri.

9.5 Préemption forêt : Monsieur le Maire présente un dossier pour la vente d'une parcelle de forêt. La commune a mis en place un droit de préférence. Avant de faire usage de ce droit il propose d'aller sur place en forêt afin d'évaluer le bien.

9.6 Association Mehli'arts : l'association a fait la demande pour utiliser la chapelle Saint Odile lors du festival Mehli'arts du mois d'août prochain dans un but culturel. La commune émet un avis favorable et mettra également quelques tables à disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.

Le présent procès-verbal peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de Hundsbach de la séance du 4 avril 2022

Ordre du jour :

1. Compte rendu de la séance précédente : 7 mars 2022
2. Etat des dépenses
3. Finances
4. Gestion du personnel
5. Urbanisme
6. Mise en place de la fibre
7. Sécurité routière
8. Fleurissement
9. Communications diverses

Nom – Prénom	Qualité	Signature
RUFI Philippe	Maire	
BAUMLIN Thomas	1er adjoint	
LONSKI Etienne	2ème adjoint	
COLIN Marie	Conseillère municipale	Non excusée
EHNY Lionel	Conseiller municipal	
GRAHN Sabine	Conseillère municipale	
LANG Annick	Conseillère municipale	
PELLOUX Sylvie	Conseillère municipale	
RUEFF Martin	Conseiller municipal	
SCHWEITZER Didier	Conseiller municipal	
SIMON Pascal	Conseiller municipal	